

Écrit par Sidwaya

Mardi, 11 Juillet 2017 09:49 - Mis à jour Mardi, 11 Juillet 2017 10:04

---



La Direction générale du trésor et de la comptabilité publique a lancé, le vendredi 7 juillet 2017 à Ouagadougou, sur le marché financier régional de l'UEMOA, un emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé « TPBF 6,5% 2017- 2027 ».

Ce sont au total 7 500 000 titres d'une valeur nominale 10 000 F CFA l'unité qui ont été émis sur le marché financier régional par le Burkina Faso, dans le cadre de l'opération emprunt obligataire par appel public à l'épargne. La cérémonie de lancement a eu lieu, le vendredi 7 juillet 2017 à Ouagadougou, par la direction générale du trésor et de la comptabilité publique. L'objectif de cette émission d'emprunt obligataire vise la mobilisation de ressources destinées au financement des projets de l'Etat. Pour le directeur général de Coris Bourse, Yacouba Saré, par ailleurs arrangeur et chef de file de l'emprunt, le montant de l'émission s'élève à 75 milliards FCFA avec une maturité de dix ans dont deux de différé. En ce qui concerne le taux d'intérêt, il a indiqué qu'il est de 6,5% l'année et cette opération bénéficie de la garantie de l'Etat burkinabè. Le directeur général de Coris Bourse a révélé que les souscriptions vont se tenir, du 7 au 21 juillet 2017 et concernent le public, les épargnants et les personnes morales. Pour lui, l'emprunt obligataire constitue une opportunité de placement pour les épargnants car les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur au Burkina Faso. « Nous invitons les burkinabè et les ressortissants de l'Union à participer à cette opération », a-t-il lancé. Il a, par ailleurs, précisé que cet emprunt est soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays lors du paiement des intérêts et du remboursement du capital. M. Saré a rassuré que les intérêts sont payables semestriellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres. Et d'ajouter que le remboursement du capital est de six mois avec quatre semestres de différé.

### Les avantages de l'emprunt obligataire

Selon le directeur général du trésor et de la comptabilité publique, Naby Abraham Ouattara, son département a été mandaté par le ministère en charge des finances pour émettre sur le marché financier régional de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), l'emprunt obligataire dénommé « TPBF 6,5% 2017-2027 » d'un montant de 75 milliards FCFA. Quatrième du genre, il a rappelé que cette opération va permettre au Burkina Faso de trouver des ressources complémentaires sur le marché intérieur pour compléter ses besoins de financement. De son avis, ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'exécution du financement du budget et dans le contexte spécifique des grands projets contenus dans le PNDES. A l'entendre, les différents axes du plan souhaitent l'atteinte d'un taux de croissance économique moyen de 7,7%, la création de 50 000 emplois par an, l'incidence de la pauvreté réduite à 45% et la démographie maîtrisée à une proportion inférieure de 2,5%. Cela, pour accélérer le niveau de développement du capital humain et changer les modes de production et de consommation. Pour M. Ouattara, l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne dispose de plusieurs avantages. Il a cité, entre autres, des exonérations fiscales pour les résidents burkinabè, son inscription à la bourse régionale des valeurs et l'émission des titres à la banque centrale. Le secrétaire permanent du PNDES, Alain Siry, pour sa part, a mentionné que l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne s'inscrit dans le cadre du financement des investissements structurants du nouveau référentiel. Il a garanti que les fonds levés vont participer au bouclage du financement du budget de 2017 tels que les aménagements hydroagricoles, la construction des routes et pistes, d'infrastructures énergétiques et scolaires.

Armelle COMPAORE

(Collaboratrice)

Sidwaya